



1. Recherche scientifique EMR-EYES : Image de la criminalité et baromètre

Dans le cadre du 3^{ème} module de travail du projet EMR-EYES, le projet a pour objectif la réalisation d'une étude scientifique sur l'effet frontière, ainsi que d'un baromètre de la criminalité. Le but de cet article est de fournir un aperçu et un statut d'avancement de ces deux outputs.

L'objectif de cette recherche (marché public lancé début 2020) est de découvrir le modèle économique criminel. La question est de savoir comment (et en partie aussi qui et quelles organisations) les criminels utilisent la frontière pour s'enrichir aux dépens de la sécurité de la société.

Les criminels sont plus agiles que les pouvoirs publics. Ils passent d'un phénomène criminel à l'autre avec une grande facilité. Qu'il s'agisse de la culture du chanvre à grande échelle, de la cocaïne, des armes, de la prostitution ou d'autres formes de criminalité, sur tous ces terrains "on" se déplace avec une apparente grande facilité.

Au cœur de la recherche se trouve, par exemple, la manière dont les processus logistiques sont organisés, étant donné que "quelque chose" doit souvent être transporté. Comment les flux financiers sont-ils réglementés : après tout, l'argent

noir qui est gagné doit être blanchi. Comment se fait la communication, car il faut faire appel à des personnes ayant certaines compétences ou une certaine accessibilité à des « momentum » cruciaux du processus.

L'exposition de ce modèle commercial est au cœur de l'étude. Pour la police, cela est d'une grande importance afin de comprendre « ce qui bouge ». La deuxième partie de l'étude s'y rattache en explorant les possibilités d'intervention efficace et efficiente, compte tenu des différences qui existent dans les structures et au sein des organisations gouvernementales. La législation, la culture et les méthodes de travail ne facilitent pas toujours la coopération et la recherche de bonnes solutions.

Les questions de recherche suivantes sont essentielles :

1.	<i>Quelles sont les associations criminelles de l'Eurégio Meuse-Rhin qui se livrent à des activités liées à la drogue ?</i>
2.	<i>Quelles sont les activités liées à la drogue menées dans l'Eurégio Meuse-Rhin ?</i>
3.	<i>Existe-t-il dans l'Euregio Meuse-Rhin des sous-régions où sont concentrées les activités (liées à la drogue) des entrepreneurs criminels ?</i>



4.	<i>Dans quelle mesure et de quelle manière le modus operandi et le modèle de revenus des entrepreneurs criminels de l'Euregio Meuse-Rhin sont-ils influencés par la frontière ?</i>
5.	<i>Que sait-on du produit des activités criminelles liées à la drogue dans l'Euregio Meuse-Rhin et où ce produit est-il déposé ?</i>
6.	<i>Quelles sont les implications, en termes d'obstacles à ériger, des résultats des cinq premières questions de recherche pour l'élaboration des politiques et la lutte contre la criminalité transfrontalière liée à la drogue ?</i>

criminalité » a également été associée à cette recherche. En d'autres termes : Quels sont les changements qui ont été observés et comment pouvons-nous, en tant qu'autorités, y répondre en temps utile ? Cette question de recherche complémentaire a été formulée comme suit :

De quelle manière un futur baromètre eurégional peut-il s'organiser et lutter contre la criminalité ?

Le lancement du marché public et les démarches subséquentes en vue de la réalisation du baromètre seront pris en charges par la Province de Liège, qui a débloqué des fonds.

La procédure relative à ce marché public est maintenant terminée et attribué à l'Université de Maastricht. La recherche est supervisée par un comité international. En premier lieu, il s'agit en partie de régler l'accessibilité des données disponibles dans les systèmes de police et de justice des trois pays, et en second lieu, il est important que les résultats de la recherche puissent compter sur le soutien de tous les pays concernés. L'étude a débuté à la mi-octobre et le rapport final avec les résultats, les conclusions et les recommandations sera remis en octobre 2021.

Enfin, à la demande de la Province de Liège, la question de recherche « comment parvenir à un baromètre qui donne un aperçu de l'évolution de la 'pression atmosphérique' de la

Auteur:

Gertie Goffin

Province du Limbourg néerlandais



2. Consultations juridiques offertes par le bureau d'appuis juridique EMR-EYES

Depuis Mars 2020, et pour la durée du projet EMR-EYES, le bureau d'appuis juridique se tient à disposition de toutes les autorités et organismes dont l'activité s'appuie sur l'échange d'informations pour rendre un avis juridique au regard du droit belge, de même qu'au regard des traités de coopération policière et des accords de Schengen et Prüm. Les avis seront rendus dans les trois langues de l'EMR (néerlandais, allemand et français). Nous vous invitons dès lors à adresser toute demande d'informations et ou de consultations juridiques à Madame Isabelle Hock, juriste au sein du bureau commun EMR-EYES.

Coordonnées complètes :



Isabelle Hock

Rue de l'Aéroport – Building 36 Box 11
B-4460 Grâce-Hollogne

GSM : +32.476.211.483.

Email : isabelle.hock@provincedeliege.be

3. Le statut actuel du « Vademecum de législation comparée »

Dans notre 4^{ème} newsletter du mois de juillet 2020, nous vous annonçons qu'une offre avait été introduite à la fin du mois de mai dernier par l'université de Tilburg, en la personne du Professeur Spapens, titulaire de la chaire de criminologie, en vue de l'établissement d'un « vademecum de législation comparée ». Par le présent article, le bureau commun du projet EMR-EYES, ainsi que le Polizeipräsidium Aachen souhaitent faire le point sur le statut actuel de cet output.

Le vademecum est destiné aux acteurs de terrain dans le domaine de la répression et de la prévention, et doit leur permettre d'avoir une vision précise des possibilités

et limites qui s'imposent en matière d'échange d'informations, de même que de ce qu'ils peuvent être en droit de recevoir comme données de la part de leurs interlocuteurs et/ou homologues de l'autre côté des frontières eurégionales.

L'offre du professeur Spapens a été analysée au cours des derniers mois par la juriste du bureau commun EMR-EYES et du Polizeipräsidium Aachen. En ce qui concerne le contenu de l'offre, l'université de Tilburg propose de diviser le travail de recherche en plusieurs modules :

- 1. Le premier module** représente le cœur de l'étude et est essentiel pour délivrer le produit final comme attendu. Ce module comprend l'analyse de tous les textes juridiques réglementant l'échange d'informations au niveau transfrontalier, ainsi que l'étude



	des législations nationales relatives à l'échange d'informations transfrontalier (y compris les données des caméras ANPR).
2.	Le deuxième module est consacré aux possibilités d'échange d'informations (échange horizontal et surtout transversal) au sein d'un même pays.
3.	Le troisième module propose d'étudier les possibilités d'échange d'informations dans le contexte spécifique du radicalisme. Ce module nécessite l'analyse des réglementations spécifiques aux services secrets et des lois et traités relatives au terrorisme.

confrontés dans le cadre de leur travail quotidien. Questions auxquelles le Vademecum est censé répondre.

En ce qui concerne les sources d'information, l'université propose d'interroger certaines personnes-clés identifiées afin de recueillir des informations qui ne seraient pas accessibles au public (par exemple, les circulaires et procédures internes).

De manière générale, l'université propose de mener une série d'entretiens avec les principales parties prenantes identifiées afin de déterminer les obstacles auxquels elles sont confrontées.

Les entretiens seront menés « en ligne » et seront basés sur des questions communiquées à l'avance.

Après quelques négociations avec le ministère de l'Intérieur de Rhénanie de Nord-Westphalie et le Polizeipräsidium Aachen, l'offre de l'université de Tilburg a été approuvée fin septembre.

Pour des raisons budgétaires, il a été décidé de concentrer l'étude uniquement sur les deux premiers modules proposés. L'université a été mise en service à la fin du mois d'octobre et l'étude durera environ dix mois.

En ce qui concerne la méthodologie, l'université de Tilburg propose de définir la conception du Vademecum après consultation des parties prenantes. L'idée est de discuter des contours de l'étude avec les futurs destinataires, ceci englobant les questions de mise en page et de format, de même qu'une attention à la nature des questions auxquelles ils sont

Auteurs:

Sina Printz
Polizeipräsidium Aachen

Isabelle Hock
Juriste EMR-EYES



4. Collaboration entre EMR-EYES et EURIEC : Une introduction au projet EURIEC

Il est important que les administrations et pouvoirs locaux soient informés des outils et projets actuellement à leur disposition pour agir localement contre la criminalité organisée. Une synergie entre le projet EMR-EYES et EURIEC a donc été établie dans le cadre du module de travail « notification » du projet EMR-EYES.

L'objectif de cet article est de présenter les activités du projet EURIEC.

EURIEC fournit en permanence des produits qui augmentent les connaissances et l'expertise et permettent de savoir s'il existe des possibilités d'échange d'informations transfrontalier aux fins de l'approche administrative contre la criminalité organisée, et dans quelle mesure.

EURIEC a récemment publié les documents suivants sur son site web www.euriec.eu :

- Dépliants pour la consultation de sources publiques en Belgique, en Allemagne et aux Pays-Bas.

Bien que les municipalités soient habituées à consulter des sources publiques dans leur propre pays, il semble qu'il faille davantage d'informations sur les possibilités de consultation de sources publiques en Belgique et en Allemagne.

C'est pourquoi EURIEC a élaboré des manuels pratiques, que les autorités administratives peuvent utiliser pour consulter des sources publiques dans un autre pays pour une approche administrative de la criminalité organisée.

Les dépliants suivants sont disponibles :

- Consultation des lois et règlements belges, néerlandais et allemands
- Consultation des données des entreprises belges, néerlandaises et allemandes
- Consultation des données cadastrales belges, néerlandaises et allemandes
- Consultation des données sur l'insolvabilité en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne
- Consultation des enregistrements de l'UBO (Ultimate Beneficial Owner) belge et allemand.



Auteur:

Lud Geerlings
Projet EURIEC



Newsletter n°5

AGENDA

Février 2021 :

- Publication de la Newsletter n° 6

Janvier – Mars 2021 :

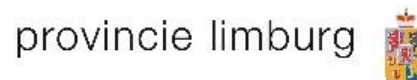
- Evénements EMR-EYES en matière de « radicalisme »
(Dépend de l'évolution du Cov-19)
- Kick-off du groupe de travail en matière de « signalement »
- Organisation d'une deuxième table ronde en matière « ANPR »

CONTACT

Bureau commun EMR-EYES

Liège Airport
Rue de l'Aéroport – Building 36, Box 11
B-4460 Grâce-Hollogne (BE)

Email : emr.eyes@provincedeliege.be
Site web : www.provincedeliege.be/fr/emr-eyes



OPENBAAR MINISTERIE

